



Termes de référence du Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la réforme de la CEFDHAC

Article 1 : Il est créé un Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la réforme de la CEFDHAC relatif aux réseaux REPAR et REPALEAC

Article 2: Le Projet d'Appui à la réforme de la CEFDHAC est un projet pilote qui vise à promouvoir les approches relatives à une meilleure implication de la société civile dans la gestion multi-acteurs des ressources forestières.

Article 3 : Le Comité de Pilotage est composé de :

- Président : Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Premier Vice-président: Un Représentant du Projet GTZ d'Appui à la COMIFAC;
- Deuxième Vice-président : Un Représentant du Comité de Pilotage de la CEFDHAC ;
- Secrétariat : Un Représentant de l'agence d'exécution du projet (NESDA/CODELT)

Membres :

- Le Coordonnateur National de la COMIFAC;
- Le Coordonnateur Régional du REPAR ;
- Le Coordonnateur National du REPAR- RDC ;
- Le Coordonnateur Régional du REPALEAC ;
- Le Coordonnateur National du REPALEAC- Cameroun ;
- Un représentant de WRI ;
- Un représentant de NESDA et/ou de CODELT ;
- Un représentant du Projet GTZ d'appui à la COMIFAC ;
- Le Président du Forum National du Cameroun ;
- Le Président du Forum National de la RDC.

Article 4 : Le représentant de chaque structure est désigné par son responsable qui en fait notification au Président du Comité.

Toutefois, le comité peut inviter à ses réunions, deux membres de chacune des organisations sus-citées à titre d'observateur. Dans ce cas, l'invitation est adressée exclusivement aux membres résidents du pays-hôte des assises.

En cas de changement d'un membre, ses collègues de la même catégorie ont le devoir d'informer leurs paires.

Article 5 : Le Comité de Pilotage est chargé d'assurer l'orientation politique, stratégique et technique pour la mise en œuvre ce projet. A ce titre, il devra :

- Discuter et faire des recommandations sur des sujets stratégiques et politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en œuvre du Projet ;
- Examiner les rôles et responsabilités des deux principaux acteurs impliqués dans le projet (REPAR, REPALEAC), mais également la nature d'implication d'autres parties prenantes au projet (ONG internationales et structures nationales de mise en œuvre du projet) ;
- Etre une opportunité pour la coordination des activités du projet liées au renforcement des capacités des membres nationaux et sous-régionaux du REPAR et du REPALEAC au Cameroun et en RDC;
- Jouer le rôle de point de contact du Comité de pilotage de la CEFDHAC notamment dans le dialogue sur la mise en place de la réforme de la CEFDHAC ;
- Définir l'étendue des appuis du projet aux Réseaux ;
- Examiner les plans de travail semestriels et annuels ;
- Appuyer la recherche de financements additionnels pour les activités du REPAR et du REPALEAC dans le cadre de ce projet de réforme de la CEFDHAC.

Article 6 : Les membres du Comité de Pilotage travaillent sur une base bénévole. Seuls les frais occasionnés par leur participation aux différentes réunions du Comité de Pilotage sont remboursés.

Article 7 : Chronogramme des réunions :

avril 2009 : Réunion du Comité de Pilotage (Yaoundé, Cameroun) ;

octobre-novembre 2009 : Réunion du Comité de Pilotage (Kinshasa, RDC).

Article 8: La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera communiquée à toutes les parties prenantes au Processus CEFDHAC.